



**PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Francine DE WILDE, Maire.

Etaient présents : DE WILDE Francine, RIGLET Bernard, REMENANT Christine, FAISY Christophe, JOUHANNAU Alexa, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY Philippe, SCHAAP Vincent

Absents excusés : A. JOUHANNAU, V. SCHAAP, C. FAISY

Bons pour pouvoir : V. SCHAAP à B. RIGLET

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

LA SÉANCE

*Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance
Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.
Mme Christine REMENANT est nommée secrétaire de séance*

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1) Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) – Marché de maîtrise d'œuvre et lancement du projet
 - 2) Travaux 4 rue de l'Eglise : devis forge, compteur eau
- Affaires diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de faire connaître ses remarques sur le compte-rendu qui lui a été transmis.

Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque à formuler, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2025.

**1 – MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) – Maîtrise d'œuvre et lancement du projet
Délibération n°1347-04-2025**

Madame le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu le 15 avril avec M. CHOLET, architecte, concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la future MAM.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'offre de prix pour la maîtrise d'œuvre adressée par M. CHOLET s'élevant à 31 200 € TTC et répartis comme suit :

OFFRE DE PRIX

Estimation financière du projet HT

Le montant provisoire des travaux est fixé à : **355 000.00 € HT**

Conditions générales de l'offre de prix

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mai 2025 (m0).

Forfait de rémunération

Il est fixé à : 26 000.00 € HT

5 200.00 € Taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat : 20.00 %.

31 200.00 € TTC

Soit (en toutes lettres) : **SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE**

Répartition du forfait de rémunération par élément de travaux :

Soit M.A.M : 16 000.00 Euros HT soit 19 200.00 Euros TTC.

Soit GARDERIE : 10 000.00 Euros HT soit 12 000.00 Euros TTC.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission :

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	%	M.A.M	GARDERIE	Montants HT Total
Etudes d'esquisse	10	1 600.00 €	1 000.00 €	2 600.00 €
Etudes d'avant projet sommaire	10	1 600.00 €	1 000.00 €	2 600.00 €
Etudes d'avant projet définitif	10	1 600.00 €	1 000.00 €	2 600.00 €
Etudes de projet	10	1 600.00 €	1 000.00 €	2 600.00 €
Assistance à la passation des contrats de travaux	5	800.00 €	500.00 €	1 300.00 €
Etudes d'exécution / Visa	5	800.00 €	500.00 €	1 300.00 €
Direction des l'exécution des contrats de travaux	45	7 200.00 €	4 500.00 €	11 700.00 €
Assistance aux opérations de réception	5	800.00 €	500.00 €	1 300.00 €
Total HT	100 %	16 000.00 €	3 000.00 €	26 000.00 €
TVA 20 %		3 200.00 €	600.00 €	5 200.00 €
Total TTC		19 200.00 €	3 600.00 €	31 200.00 €

Madame le Maire propose de retenir M. Alain-Philippe CHOLET pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du bien sis 1 rue des Bourdinières en vue de la création de la MAM et la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal,

Après délibération, par SIX VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE, ZERO ABSTENTION

- Décide de lancer le projet de réhabilitation du bien sis 1 rue des Bourdinières en vue de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et d'une garderie périscolaire
- Choisit M. Alain Philippe CHOLET pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du bien sis 1 rue des Bourdinières en vue de la création d'une MAM et d'une garderie périscolaire
- Accepte l'offre de prix s'élevant à 16 000 € HT pour la MAM
- Accepte l'offre de prix s'élevant à 10 000 € HT pour la garderie périscolaire
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce marché.

2 – TRAVAUX 4 RUE DE L'ÉGLISE – DEVIS FORGE ET COMPTEUR EAU

Délibération n°1348-04-2025

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BETHOUL pour la rénovation des verrières de la forge. Un nouveau devis a été demandé pour la pose de châssis sans petits vitrages.

Celui-ci s'élève à 16 377.33 € HT et 19652.80 € TTC (l'ancien devis avec petits vitrages s'élevait à 21889.58 € HT et 26267.50 € TTC)

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la SAUR pour la création d'un second compteur d'eau pour le logement. Celui-ci s'élève à 1963.81 € TTC.

Le Conseil Municipal décider de reporter la décision pour le devis de la forge.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient le devis de la SAUR pour la création d'un second compteur pour le logement s'élevant à 1963.81 € TTC, charge Madame le Maire de signer le devis correspondant et passer commande.

AFFAIRES DIVERSES

1/Cérémonie du 08 Mai

Rassemblement à la mairie à 13H45

2/Vide-greniers le 11 mai

Mise en place : montage le 10 mai à 17 h 00

Fermeture de la rue de la salle des fêtes / mise en place de la déviation

3/13 juillet

Feu d'artifice / organisation montage rotonde le samedi 05/07 / Appel à bénévoles pour la restauration.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19 heures 50.

Le Maire,

le Secrétaire de Séance,



